

DECISION n°027/2022

OBJET : La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

DESIGNATION D'UN PRESTATAIRE POUR LES MISSIONS DE CONTROLE DE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL 66 PLACES ET D'UN RELAIS PETITE ENFANCE A CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a lancé une consultation en vue de la désignation d'un prestataire pour les missions de contrôle de technique et coordination SPS pour le projet de construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalarnon.

La consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour les missions de contrôle de technique et de coordination SPS pour le projet de construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalarnon.

Les missions de contrôle technique sont :

- la mission L, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables ;
- la mission SEI, relative à la sécurité des personnes dans les ERP ;
- la mission PS, relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme ;
- la mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées ;
- la mission ATTHAND2 relative à l'attestation finale d'accessibilité des constructions aux personnes handicapées ;
- la mission VAMST.

La mission coordination SPS consiste à la Coordination sécurité-santé.

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** D'attribuer le marché « Désignation d'un prestataire pour les missions de contrôle de technique et SPS pour le projet de construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalaronne », à la société QUALICONSULT, 150 Bât E Avenue François Pignier, 01000 Bourg en Bresse, pour un montant total de 17 900 € HT, soit 21 480 € TTC.
- ARTICLE 2 –** Le marché prend effet à la date de notification au titulaire pour la durée de 12 mois (durée du projet de construction).
- ARTICLE 3 –** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 16 décembre 2022,

La Présidente de la Communauté
de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.